

**DIOCÈSE DE JOLIETTE**

**COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES**

**UNITÉS PAROISSIALES**

**RÉGIONS PASTORALES**

16 août 93

Le 16 août 1993

Chers diocésains et diocésaines,  
Chers collaborateurs et collaboratrices,  
Chers confrères,

Vous trouverez dans le présent document les **orientations** retenues concernant le regroupement des **communautés** chrétiennes du diocèse en **unités** paroissiales au sein de six **régions** pastorales nouvellement constituées.

Est-il bon de préciser qu'il s'agit d'un effort confiant et audacieux parmi bien d'autres visant essentiellement à assurer les conditions les plus favorables à la poursuite de la mission ecclésiale dans le contexte actuel. Et, à cet effet, la communauté chrétienne paroissiale continue à jouer un rôle primordial. L'attention que nous lui portons présentement est historique et fait corps avec les récents enjeux formulés dans "Risquer l'avenir". Assurément, la réalité paroissiale est loin d'épuiser toute l'activité missionnaire et pastorale de l'Église. Il y a tellement d'autres lieux de rencontres et de modes de présence et d'actions nécessaires pour porter partout la Parole de l'Évangile aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui!

Il n'en reste pas moins que, du renouvellement des paroisses, dépend, pour une très large part, la nouvelle évangélisation. On aura compris qu'on est ici centré sur **un défi qui se veut beaucoup plus qu'un changement de structures**. "La paroisse n'est pas, en premier lieu, une structure, un territoire, un édifice; c'est avant tout "la famille de Dieu, fraternité qui n'a qu'une âme". Il y aurait un grand avantage à relire et à approfondir tout le numéro 26 de "Christi fideles laïci", que vous trouverez en annexe, pour saisir l'esprit qui est à l'origine et qui doit accompagner la mise en place progressive et harmonieuse des présentes dispositions.

## **D'HIER A AUJOURD'HUI:**

En réalité, les virages qui nous apparaissent nécessaires et imminents sont amorcés depuis quelques décennies déjà. Rappelons brièvement les étapes importantes. Dans la foulée des renouvellements conciliaires, le diocèse de Joliette procède, dès l'année 1968, à la mise en place de huit (8) zones pastorales. Progressivement, les réunions de zones favorisent des solidarités nouvelles entre les pasteurs et des collaborations ouvertes entre prêtres et laïcs. Pendant près de vingt-cinq (25) ans, une table de travail regroupe régulièrement les animateurs de zones où, au fil des ans, circule l'information, s'élaborent des projets pastoraux en lien avec les services diocésains. Plus récemment, aux abords des années 1990-1991, se prépare l'arrivée d'un nouvel évêque par de nombreuses prises de paroles qui permettent de mieux identifier des problématiques et des besoins nouveaux: la baisse des effectifs, les difficiles passages à réaliser dans l'Église et en Église. On souhaite un projet de pastorale d'ensemble, la présence au monde de ce temps...

Les visites pastorales réalisées dans toutes les paroisses du diocèse à l'automne 1991 et au premier semestre de 1992 font ressortir la nécessité de communion et de participation. Suite au rassemblement annuel du peuple de Dieu tenu le 26 septembre 1992, la plupart des communautés paroissiales partent aussi à la recherche de leur identité évangélique; elles confirment les constats que le Rassemblement diocésain avait mis de l'avant pour une Église de communion et de participation. Assurément, cette opération est à poursuivre pour rejoindre progressivement toutes les dimensions de la mission et tous les niveaux de l'Institution.

En même temps, le Conseil presbytéral poursuit sa réflexion sur la vie et le ministère des prêtres. Face aux situations personnelles et paroissiales de plus en plus changeantes, il recommande d'envisager de nouveaux regroupements des paroisses en fonction des pôles naturels de services dans la vie publique et sociale. Animateurs de zones et responsables des services diocésains abondent dans le même sens. La Commission zones-paroisses est rapidement constituée et formule, au cours du premier trimestre de cette année, des recommandations qui seront validées sur le terrain par la suite et complétées jusqu'à tout récemment.

Au nom de toute l'Église diocésaine, je remercie les membres de cette Commission zones-paroisses pour l'exécution rapide et efficace de leur mandat ainsi que toutes les personnes qui ont participé au travail de recherche préparatoire aux présentes orientations. L'intérêt des diocésains et des diocésaines pour l'avenir de l'Église d'ici révèle une grande vitalité à saveur d'espérance. La volonté d'aller de l'avant s'inspire de l'audace évangélique toujours nécessaire pour lancer à nouveau les filets.

\* \* \* \* \*

Un certain nombre de principes et de convictions sous-tendent et alimentent l'action entreprise et qui se consolidera au cours des prochaines années. Je me dois de vous les partager.

### **COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES:**

#### **Lieux de mission ecclésiale**

Depuis sa fondation, grâce à l'Esprit qui la renouvelle sans cesse, l'Église est toujours aussi consciente de sa mission de porter la Bonne Nouvelle d'Évangile aux hommes et aux femmes de son temps. Elle le fait en réunissant, en accompagnant et en soutenant les communautés fraternelles de foi et de partage que le Vivant de Pâques suscite et établit comme signes du monde à venir. Vue sous cet angle, l'Église diocésaine réalise sa mission d'une manière privilégiée à travers les communautés chrétiennes de base; elles sont entre elles comme le tissu nourricier du corps ecclésial tout entier et de chaque cellule. Nous vivons présentement une urgence de renouveau tout à fait pressant. Or ce renouveau de l'Église et la relance de la mission reposent essentiellement sur un nouveau souffle spirituel de ses membres et sur la qualité de leurs liens de communion.

Tous les efforts déployés pour réaliser les réaménagements pastoraux ont pour objectifs la croissance des communautés chrétiennes et de leurs membres ainsi que le soutien de leurs responsables. L'édification du Corps du Christ constitue notre mission commune et cette dernière requiert que nous accordions la plus grande attention pastorale à toutes les

communautés sans exception pour les aider à assumer pleinement leurs responsabilités dans l'œuvre de l'évangélisation.

Nous voulons maintenir les cinquante-six (56) communautés chrétiennes présentement existantes et même en reconnaître éventuellement de nouvelles. Nous l'avons souligné précédemment: La communauté chrétienne locale, lieu d'initiation chrétienne, de fraternité, de célébration de la foi et d'engagement, demeure, au quotidien, l'instance première et permanente de la réalisation de la mission ecclésiale. Il importe donc d'assurer à chaque communauté chrétienne paroissiale, à court, à moyen et à long terme, tout ce dont elle a besoin pour être un authentique lieu d'implantation et d'expérimentation du projet évangélique. A cet effet, il nous faut continuer à bâtir des communautés dont les signes de vitalité et de santé se révèlent dans la vie d'équipe au niveau du leadership pastoral de la communauté, la présence active du C.P.P., la concertation entre les groupes et les mouvements paroissiaux... Par ailleurs, tout en assurant l'identité et l'autonomie de chaque communauté paroissiale, il faut reconnaître qu'elle ne peut atteindre véritablement ses fins que dans la mesure où elle s'ouvre à des collaborations avec d'autres communautés locales pour s'assurer toutes les ressources nécessaires en terme de personnel et de biens et services.

## **UNITÉS PAROISSIALES:**

### **Lieux de services**

Pour pouvoir réaliser vraiment la mission commune et être d'authentiques communautés chrétiennes, les paroisses doivent disposer de moyens adéquats. A ce chapitre, **elles pourront de moins en moins se suffire à elles-mêmes**. Cette situation de fait nous incite à mettre en oeuvre de nouvelles expériences de collaboration et d'entraide.

De quelque nature que soient ces ressources ou quelqu'en soit le nombre, il faut d'abord compter sur l'entraide mutuelle. Tout comme leurs membres entre eux, les communautés paroissiales doivent collaborer à se soutenir les unes les autres au point d'en arriver à former entre elles de véritables unités signifiantes afin que se réalise, pour elles aussi, la prière de Jésus: "Je ne prie pas seulement pour eux, je prie aussi pour ceux qui, grâce à leurs

paroles, croiront en moi. Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous eux aussi afin que le monde croit que tu m'as envoyé". (*Jean 17, 20-21*). D'abord réseaux de solidarité et de réciprocité, ces unités dites paroissiales se constituent, en pratique, sur la base de regroupements de deux ou plusieurs communautés chrétiennes avoisinantes qui ont déjà entre elles certaines affinités leur permettant le partage de ressources disponibles pour la poursuite de certains objectifs.

Concrètement et en commençant par des aspects immédiatement réalisables, nous pensons à la mise en commun de services tels que le secrétariat, les bulletins d'informations, le dépannage; nous nous référons aussi à des collaborations en vue d'activités pastorales courantes telles que l'harmonisation des horaires des célébrations eucharistiques de semaine ou de dimanche, les comités d'initiation à la vie chrétienne spécialement dans sa dimension sacramentelle, des petits groupes de cheminement de foi et d'engagement ou de ressourcement spirituel; enfin, nous incluons tous les projets pastoraux suscités au gré des événements et des besoins humains et sociaux de nos milieux. Et parmi ces besoins, il faut mentionner prioritairement la gestion des ressources en personnel disponible d'ici dix (10) ans, la capacité de payer des communautés chrétiennes, voire même l'entretien et le maintien de notre patrimoine religieux.

Certes, plusieurs regroupements existent déjà dans les faits du moins sous l'un ou l'autre des volets mentionnés précédemment. Mais compte tenu des défis qui pointent à l'horizon, il nous faut aller beaucoup plus loin dans cette voie en établissant des regroupements et en formant des unités paroissiales mieux définies dans l'ensemble du diocèse. **Nous constituons une répartition des cinquante-six (56) communautés chrétiennes locales existantes en vingt-et-une (21) unités paroissiales.** L'expérience des six (6) prochaines années permettra de réajuster la composition des unités et de vérifier leur efficacité. A ce terme, après évaluation de la mise en application de l'ensemble des présentes directives et des résultats obtenus, nous pourrons mieux statuer sur les nouveaux aménagements amorcés aujourd'hui.

## **RÉGIONS PASTORALES:**

### **Lieux de coresponsabilité**

Dans la poursuite de sa mission pastorale, l'Église doit épouser les couleurs locales et régionales. Retenant six (6) pôles majeurs autour desquels s'articule la vie sociale et institutionnelle de la région de Lanaudière, **nous établissons six (6) régions pastorales couvrant l'ensemble du territoire diocésain**. Les appellations des nouvelles régions pastorales se réfèrent à l'environnement immédiat, à savoir:

1. De Joliette-de Lanaudière
2. De D'Autray
3. Des Moulins
4. De Montcalm
5. De La Ouareau
6. De la Matawinie

Le regroupement des unités paroissiales à l'intérieur de chacune des régions est présenté en pages 10, 11 et 12 de ce document.

Certes, la région pastorale peut être considérée comme une portion territoriale du diocèse regroupant l'ensemble des communautés chrétiennes locales constituées en unités paroissiales aux fins de leur propre développement et du service de la mission. Mais, plus encore, la région est fondamentalement une portion du peuple de Dieu dont tous les membres sont porteurs de la mission dans leur milieu de vie respectif. Grâce au regroupement régional et aux liens particuliers assurés par l'animateur de la région pastorale avec l'Évêque, la charge pastorale de ce dernier est vécue dans l'esprit de la collégialité épiscopale c'est-à-dire dans l'unité d'action et la coresponsabilité. C'est dans la région pastorale que doit le mieux se concrétiser la coresponsabilité dans le leadership pastoral de l'Église et la mise en oeuvre du plan de pastorale d'ensemble.

## **L'ANIMATEUR DE RÉGION PASTORALE:**

### **Tâches et responsabilités**

Nous assignons une triple responsabilité à l'animateur de région. Soucieux que se réalise la mission commune, il veille à ce que les responsables de communauté aient tout le soutien dont ils ont besoin dans l'accomplissement de leurs tâches; il favorise le développement des unités paroissiales; il assure la bonne harmonisation des autres éléments de la vie en Église propres à sa région; enfin, il suscite les collaborations et les concertations nécessaires entre les communautés, les unités paroissiales, entre ces mêmes instances et les services diocésains et toutes autres ressources disponibles.

Une description plus détaillée des tâches reliées à la fonction d'animateur de région permet d'établir les points suivants:

- Nommé par l'évêque, l'animateur de région forme avec ses pairs auprès de ce dernier le Conseil diocésain d'animation pastorale appelé à se réunir régulièrement.
- L'animateur exerce sa fonction sous la responsabilité immédiate de la coordonnatrice diocésaine de la pastorale; il collabore à la mise en oeuvre du projet pastoral d'ensemble en accordant une attention particulière à la vie des communautés chrétiennes.
- Il suscite les liens de rencontres entre les responsables des communautés et les communautés elles-mêmes selon les objectifs retenus au chapitre des regroupements par unités paroissiales.
- Il est attentif à cerner et à faire saisir les besoins sociaux et pastoraux de la région et à susciter les dynamismes du milieu aptes à y répondre dans la ligne des priorités diocésaines.

- Il représente la région auprès des communautés chrétiennes considérées individuellement ou en unités paroissiales, auprès des services diocésains, des autres régions et des instances diocésaines.
- Il facilite le travail des services diocésains dans les communautés de la région et il travaille en étroite collaboration avec les responsables des services du personnel et de la formation.

Cheville ouvrière importante dans l'amorce des changements envisagés, l'animateur de région doit posséder les aptitudes, les qualifications et les habiletés requises pour l'animation et la coordination pastorale. Un baccalauréat en théologie ou en études pastorales est requis et, le cas échéant, il pourra être compensé par des expériences pertinentes.

Finalement, voici quelques précisions concernant les conditions d'exercice de la fonction d'animateur de région pastorale:

- Le mandat est d'une durée de 3 ans, renouvelable après consultation. Il est sujet à cessation en tout temps au jugement de l'Évêque.
- Pour la première année, c'est-à-dire 1993-1994, le temps de travail alloué à chaque animateur de région est identique pour chacun, soit 1.5 jour/semaine. On veillera à un juste équilibre entre le temps consacré aux réunions et celui réservé prioritairement au travail sur le terrain auprès des responsables des communautés et à l'implantation des unités paroissiales.
- Le salaire de l'animateur de région est assuré par le diocèse selon les Ordonnances en vigueur et versé à l'employeur. Ce dernier verra à utiliser ce montant de manière à ce que soit assurée l'intégralité des services auxquels a droit la communauté. Les frais de déplacement sont assumés par le diocèse et les budgets de fonctionnement par les paroisses de la région.

**Désignation de l'animateur pour 1993-1996:**

Puisque l'animateur de région est désigné par l'Évêque sur recommandation du personnel pastoral de la région, il est important d'apporter quelques précisions, dès à présent, d'autant plus que le processus de nomination sera enclenché quelques jours à peine après la publication du présent document.

Les personnes concernées recevront un avis de convocation du Bureau de l'Évêque. Il s'agit des ministres ordonnés, prêtres et diacres, et de toutes les personnes détenant un mandat pastoral de l'Évêque et qui oeuvrent dans les milieux paroissiaux et institutionnels de la région et les services diocésains. Au cours de la rencontre, il y aura présentation des orientations, clarification si nécessaire et consultation sur place par vote secret; deux noms seront inscrits par ordre prioritaire sur les billets de votation.

\* \* \* \* \*

Déjà, dans l'immédiat, l'Esprit nous conduit à donner pleine réalité au projet de renouveau ecclésial qu'Il suscite au cœur de notre communauté diocésaine. L'expérience des six (6) prochaines années nous révélera que le Seigneur fait vraiment route avec nous et qu'Il nous devance toujours en Galilée. Plus que nos limites, notre vécu manifestera les fruits du beau risque de l'espérance que porte une Église appelée à être Église de "communion et participation". Je confie ces voies d'avenir à Marie en ces heures où nous célébrons son Assomption; Elle nous rappelle qu'en Christ et en Lui seul est notre accomplissement et notre plénitude.

Fraternellement vôtre,

"En un seul Corps"

---

+ Gilles Lussier  
Évêque de Joliette

**TABLEAU ORGANISATIONNEL**

<b>RÉGION 1 DE JOLIETTE-DE LANAUDIÈRE</b>		<b>POPULATION</b>	<b>49,5</b>
<b>Unité 1 :</b>	<b>8,4</b>	Cathédrale St-Pierre	2,3 6,1
<b>Unité 2 :</b>	<b>9,4</b>	St-Thomas St-Paul Sacré-Coeur Crabtree	2,5 3,9 3,0
<b>Unité 3 :</b>	<b>13,4</b>	Christ-Roi N.Dame-de-l'Entente	7,2 6,2
<b>Unité 4 :</b>	<b>6,2</b>	St-Ambroise Ste-Marcelline Ste-Mélanie	3,2 1,0 2,0
<b>Unité 5 :</b>	<b>12,1</b>	St-Jean-Baptiste N.Dame-des-Prairies Ste-Thérèse	1,8 7,8 2,5

<b>RÉGION 2 DE D'AUTRAY</b>		<b>POPULATION</b>	<b>23,2</b>
<b>Unité 1 :</b>	<b>8,5</b>	Ste-Geneviève de Berthier St-Ignace-de-Loyola Visitation de l'Ile Dupas	6,2 1,8 0,5
<b>Unité 2 :</b>	<b>11,1</b>	St-Antoine de Lavaltrie St-Joseph de Lanoraie	7,7 3,4
<b>Unité 3 :</b>	<b>3,7</b>	St-Cuthbert St-Barthélemy St-Viateur d'Anjou	1,7 1,8 0,2

<b>RÉGION 3</b>	<b>DES MOULINS</b>	<b>POPULATION</b>	<b>37,3</b>
<b>Unité 1:</b> (en développement)	<b>16,0</b>	St-Henri-de-Mascouche	16,0
<b>Unité 2:</b>	<b>9,3</b>	St-Benoît de Mascouche	4,1
		N.Dame du Saint-Rosaire	5,2
<b>Unité 3:</b> (en développement)	<b>12,0</b>	St-Joachim (La Plaine)	12,0

<b>RÉGION 4</b>	<b>DE MONTCALM</b>	<b>POPULATION</b>	<b>28,8</b>
<b>Unité 1 :</b>	<b>7,7</b>	St-Jacques de Montcalm	3,8
		St-Alexis	1,4
		St-Liguori	1,5
		Ste-Marie Salomé	1,0
<b>Unité 2 :</b>	<b>10,3</b>	St-Roch	4,0
		L'Épiphanie	6,3
<b>Unité 3 :</b>	<b>10,8</b>	St-Lin des Laurentides	8,6
		St-Esprit	2,2

<b>RÉGION 5</b>	<b>DE LA OUAREAU</b>	<b>POPULATION</b>	<b>24,3</b>
<b>Unité 1:</b>	<b>4,9</b>	St-Côme	1,8
		St-Alphonse	1,7
		Ste-Béatrix	1,4
<b>Unité 2:</b>	<b>7,4</b>	Notre-Dame Merci	0,6
		Entrelacs	0,5
		Chertsey	2,4
		St-Calixte	3,9
			3,9
<b>Unité 3:</b>	<b>12</b>	Rawdon	6,0
		Ste-Julienne	6,0

<b>RÉGION 6</b>	<b>DE LA MATAWINIE</b>	<b>POPULATION</b>	<b>24,2</b>
<b>Unité 1:</b>	<b>3,0</b>	St-Michel-des-Saints	2,0
		St-Zénon	1,0
<b>Unité 2:</b>	<b>3,0</b>	Ste-Émélie	1,2
		St-Jean-de-Matha	1,8
<b>Unité 3:</b>	<b>8,6</b>	St-Gabriel-de-Brandon	5,1
		St-Edmond	0,2
		St-Damien	1,2
		St-Charles-de-Mandeville	1,5
		St-Didace	0,6
<b>UNITÉ 4:</b>	<b>9,6</b>	St-Norbert	0,9
		Ste-Élisabeth	1,5
		Notre-Dame-de-Lourdes	2,0
		St-Félix-de-Valois	5,0
		St-Cléophas	0,2